

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025- 12/2/10 DOSSIER N°7234	AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE
--	--------------------------------------

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avaient donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Lucette CHENIER
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Philippe BAYOL
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Laurent DAULNY

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Archives Départementales

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

OBJET : AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n°CD2017-05/1/15 du Conseil départemental du 19 mai 2017 adoptant le règlement transitoire d'aides en faveur de la restauration du patrimoine ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-12/2/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions récapitulées dans le tableau ci-après, au titre des aides à la restauration du patrimoine, pour un montant global de **3 375,64 €** :

Commune	Nature des travaux	Montant H.T. des travaux	Montant de la dépense éligible	Autres financements sollicités	Montant maximum octroyé
BUSSIÈRE-NOUVELLE	Restauration des portes de l'église Sainte-Marie-Madeleine	8 152,50 €	8 152,50 €	DETR	815,25 €

Ne prend pas part au vote :
Mme Valérie SIMONET, Elue Mairie de Bussière-Nouvelle

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

SAINT-AMAND	Restauration et mise en sécurité du lavoir communal	2 008,85 €	2008, 85 €	néant	200,89 €
-------------	---	------------	------------	-------	----------

Ne prend pas part au vote :
Mme Laurence CHEVREUX, Elue Maire de Saint-Amand

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

FONTANIERES	Restauration du monument aux morts	4 856 €	4 856 €	ONACVG (50 %) 2 428 €	485,60 €
LIOUX-LES-MONGES	Restauration de 2 vitraux de l'église Saint-Martial IMH	4 550 €	4 450 €	DRAC (30 %) 1 365 €	455 €
TOTAL Bâtiments					1 956,74 €

Pour les communes de Fontanières et Lioux-Les-Monges

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

CHAMBORAND	Restauration du tableau de la Sainte Famille IMH	10 000 €	10 000 €	DRAC (30 %) 3 000 € FIT ComCom B.GB 4 000 €	1 000 €
MOUTIER-MALCARD	Conservation des 4 statues IMH de l'église	2 050 €	2 050 €	DRAC (30 %) 615 €	205 €
MOUTIER-ROZEILLE	Restauration de 4 tableaux des Saisons	2 139,04 €	2 139,04 €	néant	213,90 €

TOTAL Objets	1 418,90 €
---------------------	-------------------

Pour les communes de Chamborand, Moutier-Malcard, Moutier-Rozeille

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser La Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental Art 2041482 – ref fonct 312 et Art 2041481 – ref fonct 312

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET